



## La Réserve Naturelle du Néouvielle

### La réglementation

- Pas de cueillette ni de ramassage. Les plantes, animaux, minéraux et fossiles appartiennent au paysage !
- Pas de feu. En coupant du bois, en allumant un feu, vous contribuez à détruire une végétation riche mais fragile.
- Pas de chiens. Ils perturbent et dérangent la faune sauvage et domestique du site.
- Pas de déchets, ramenez-les avec vous, ne les abandonnez pas en montagne !
- Pas de vélo tout terrain, la montagne se découvre à pieds.
- Pas de camping. Seul le bivouac est toléré, sur les emplacements réservés à cet effet.
- Les camping-cars et le bivouac dans tout véhicule sont interdits la nuit sur les parkings d'Orédon et d'Aubert.
- La pêche est réglementée. La pêche est interdite dans le gouff de Rabas et le valloin d'Estibère.

*Vous êtes dans une zone pastorale. Merci de respecter les troupeaux et les consignes, pour nous aider dans notre tâche et protéger l'environnement. Demain d'autres viendront et admireront à leur tour le patrimoine que vous leur avez laissé.*

### Le fonctionnement du site

De juin à septembre, l'accès automobile au lac d'Aubert est réglementé depuis Orédon pour préserver le milieu naturel et mieux le faire apprécier.

#### Circulation et Stationnement

avant 9h30 et après 18h :

circulation autorisée aux véhicules individuels entre Orédon et Aubert. Stationnement obligatoire sur le parking d'Orédon et d'Aubert ; payant quelle que soit l'heure d'entrée sur le site. Prendre obligatoirement un ticket, à l'entrée, au péage !

#### de 9h30 à 18h00 :

circulation interdite, à la montée, aux véhicules individuels sur la route entre Orédon et Aubert.

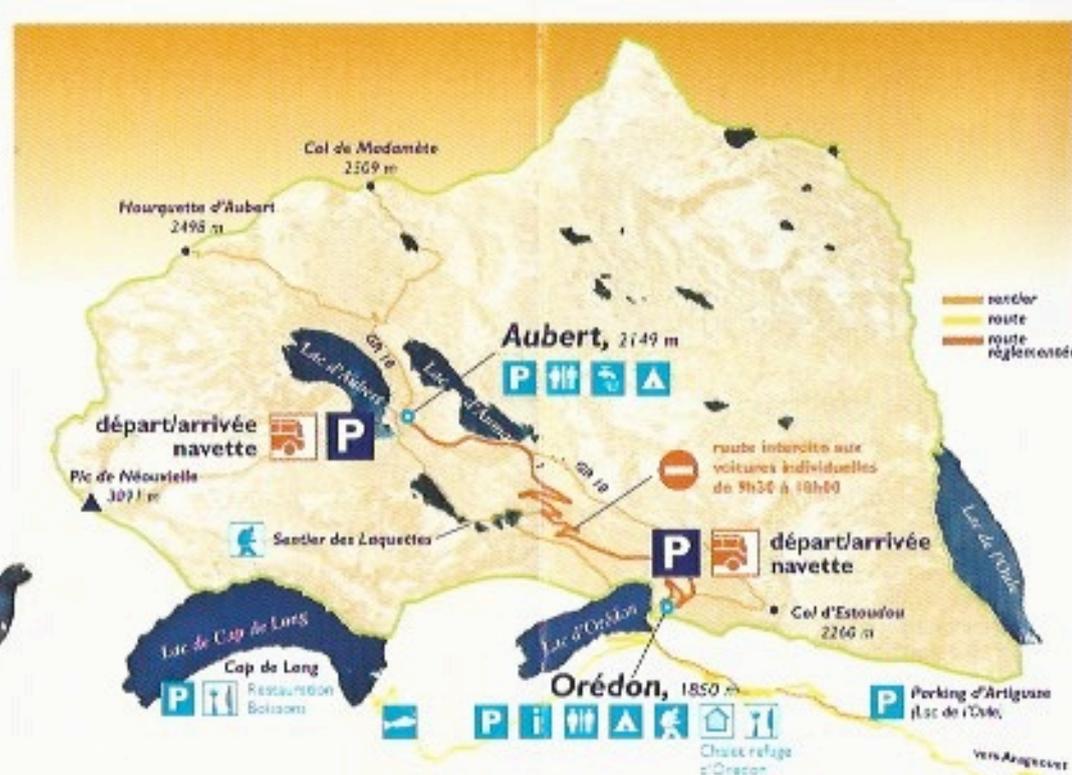
Stationnement obligatoire au parking d'Orédon (payant). Pour plus de fluidité, lors de la sortie des véhicules, au niveau du péage d'Orédon, merci de vous acquitter de votre stationnement à pied, soit à la borne automatique (CB), soit auprès des agents d'accueil au péage.

#### Navettes

Un service de navettes (payant) vous transportera depuis Orédon jusqu'à Aubert (dans les deux sens) toutes les 30 mn environ, de 9h30 à 18h. Les tickets de transport s'achètent au péage ; sans descente seule !

tarifs : adulte aller/retour ou aller ou retour simple : Payant • enfant de moins de 10 ans : gratuit

Stationnement interdit tout au long de la route, entre le barrage d'Orédon et le lac d'Aubert.



Pour ceux qui préfèrent la marche, le sentier des Laquettes vous amènera du lac d'Orédon au lac d'Aubert en 1h30, dans un merveilleux valloin, en 1h30.

### Les services sur le site

**Bâtiment d'accueil**  
information, exposition, audiovisuel sur l'histoire de la Réserve Naturelle du Néouvielle, publications

**Garderie pour chiens**

• juin à septembre : de 9h30 à 18h.  
• juillet et août : de 8h00 à 19h.

Renseignements au péage.

**Ouverte tous les jours**

**Pêche**

Parcours pêche du lac d'Orédon du 1er juillet au 30 août.  
Possibilité de permis journaliers et de location de matériel. Renseignements sur place.

**Aire de bivouac**

Des emplacements délimités sont réservés au bord des lacs d'Orédon et d'Aubert. Feux strictement interdits ; installation après 19h et démontage avant 9h.

**Toilettes**

toilettes et point d'eau à Orédon et à Aubert.

**Chalet refuge d'Orédon**

• Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, 60 places en dortoirs et 6 chambres. Tél. 06 23 05 72 60.  
• Hors saison, partie non gardée ouverte en permanence (10 places).

D'autres hôtels, restaurants, bars sont à votre disposition dans la vallée.

### Les animations nature

**Animations Parc National des Pyrénées**

Les guides-montains du Parc National des Pyrénées vous proposent des randonnées à thème. Rendez-vous à la maison du Parc National des Pyrénées à Saint-Lary.  
• Ils vous proposent également des points rencontre, en amont du parking d'Aubert sur le sentier de la Houquette d'Aubert et du col de Madame.

Informations, réservations :

Maison du Parc National des Pyrénées à Saint-Lary et à Orédon.

**Animations accompagnateurs en montagne**

Des accompagnateurs en montagne vous feront également découvrir le milieu naturel.

Informations, réservations :

Offices de tourisme de Saint-Lary et de Vicille-Aure, bureau des guides et accompagnateurs en montagne de la vallée.

**Reserva Natural de Néouvielle Funcionamiento**  
Acceso con coche autorizado según horarios de junio a septiembre, y aparcamiento de Orédon y de Aubert de pago a la salida ; sea cual sea la hora de entrada !

**Tráfico y Aparcamiento**

• Antes de las 9h30 y después de las 6 de la tarde : Tráfico autorizado con coche propio entre Orédon y Aubert - ¡Ticket de peaje obligatorio !

• De las 9h30 a las 6 de la tarde :

Prohibido el paso entre Orédon y Aubert-Solas autobuses y vehículos para minusválidos pueden subir.

• Pago del aparcamiento *gratuito antes de salir con su coche.*

**Servicio de Guagua** hasta los lagos de Aubert-Auzan. Cada 30mn / Cada y vuelta o Solo Ida : pagando. Niños menores de 10 años p gratis.

**De pie**

• Recorrido Orédon/Aubert en 1h30 por el sendero de las Laquettes (de interés).

**Edificio de recepción y información**

• Orédon : recepción y información con exposiciones y proyecciones gratuitas.

**Servicio de guardería para perros en Orédon**

• junio y septiembre : de 9h30 a las 6 de la tarde.  
• julio y agosto : de 8h00 a las 7 de la tarde.

**Pesca**

• Recorrido para pescadores en el lago de Orédon (del 1 de julio al 30 de agosto).

• Posibilidad de permiso para 1 día y alquiler del material. Información allí mismo.

**Áreas de Virac**

• Con plazas reservadas en Orédon/Aubert. Fuego prohibido.

**Servicios**

• WC y fuente en Orédon y Aubert.

**Néouvielle Natural Reserve Rules to follow**

Restricted access to vehicles June to September. Whatever entrance hours, mandatory payment on exit, for Orédon and Aubert parking areas.

**Traffic and Parking**

• 6 p.m to 9.30 a.m : road opened - Always take a ticket !  
• 9.30 a.m to 6 p.m

**Road closed**

Parking free payable on foot before driving out.

**Shuttle bus Orédon/Aubert, every 30 mn.**  
One way or with return : chargeable, less than 10 years : free.

**Hikers**

• Link Orédon to Aubert : follow " les Laquettes " path.

**Information desk**

• Exhibition and video display for free.

**Dog-keeper service** - Available at Orédon

• June and September : 9.30 a.m to 6 p.m.

• July and August : 8.00 a.m to 7 p.m.

**Lake of Orédon fishing-run**

• July and August : Mandatory fishing card with or without fishing-license.  
• Information and daily fishing-license available at Orédon. Fishing-tackle rental.

**Bivouac**

• Dedicated areas at Orédon and Aubert. Fire prohibited.

**WC**

• wc and water located at Orédon and aubert.